



Détective privé (H/F/X)

Sécurité - Secourisme

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous rêvez de jouer les Sherlock Holmes des temps modernes ? Vous avez un don naturel pour la discrétion et la confidentialité ? Alors pourquoi ne pas devenir Détective privé grâce à cette formation que la CIA, le FBI et le MI6 nous envient !

Le détective privé effectue des recherches et enquête selon les besoins d'un client. Ces recherches peuvent être sociales, familiales, commerciales, financières...

Alors si vous souhaitez apprendre tous les codes pour pouvoir mener l'enquête, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise n'est pas permise dans le cadre de cette formation.

Débouché(s) métier(s)

Détective privé indépendant / Détective privée indépendante

Employé / Employée dans un cabinet de détectives privés

Employé / Employée pour une entreprise, une administration

Débouché(s) future(s) formation(s)

Détective privé - assurances (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/detective-prive-assurances>)

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Travail en équipe ou en autonomie Horaire décalé Activité en extérieur

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Conditions d'accès

Est admis aux cours l'auditeur qui satisfait à l'obligation scolaire et qui est titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur(CESS) .

Les auditeurs qui ne sont pas porteurs du CESS peuvent toutefois être admis aux cours :

sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogique de l'Institut s'ils sont titulaires du certificat de l'enseignement secondaire inférieur (C2D ou CESI) sur base d'un **dossier de motivation**??

Le candidat devra également fournir:

un certificat de bonne vie et mœurs de type 1 daté de moins de 6 mois à la date de l'inscription, dont il ressort qu'il n'a pas été condamné du chef d'infractions visées à l'article 3, § 1er, 1° de la loi du 19/07/1991 précitée;

un document d'identité qui démontre qu'il satisfait à la condition de nationalité définie à l'article 3, § 1er, 2° de la loi précitée.

En aucun cas, l'auditeur ne peut être courtier en assurances sans quoi il serait à la fois juge et partie.

L'apprenant doit présenter un dossier reprenant une attestation de l'employeur et un descriptif des tâches réalisées. Toutes les activités qui mènent à une relation professionnelle avec des courtiers en assurance seront analysées pour déterminer si la personne est en droit d'accéder à la formation.

La validation du dossier sera réalisée par une commission composée de 2 formateurs et un conseiller pédagogique. Si nécessaire, le candidat peut être convoqué à un entretien.

Aptitudes

Les qualités d'un détective privé sont la discrétion et la minutie. Il doit également être consciencieux et respectueux de la législation.

Programme

1ère année :

- X38/5 Lecture et bilan de fiscalité (30h)
- X38/5 Droit judiciaire (20h)
- X38/5 Techniques d'enquêtes (36h)
- X38/5 Rédaction de rapports (10h)
- X38/5 Psychologie (18h)
- X38/5 Législation professionnelle (16h)
- X38/5 Informatique (16h)
- X38/5 Droit constitutionnel (10h)
- X38/5 Droit social (12h)
- X38/5 Droit pénal (20h)
- X38/5 Déontologie (10h)
- X38/5 Droit de l'entreprise (14h)
- X38/5 Droit civil (26h)
- X38/5 Criminologie (18h)

2ème année :

- X38/6 Rédaction de rapports (8h)
- X38/6 Forensic - théorie et pratique (16h)
- X38/6 Forums (28h)
- X38/6 Sources d'information (20h)
- X38/6 Législation cas pratiques (6h)
- X38/6 Pratique spécifique (68h)
- X38/6 Observations (8h)
- X38/6 Réflexion stratégique (24h)
- X38/6 Suivi TFE (20h)
- X38/6 Ouverture d'un cabinet (4h)
- X38/6 Auditions (8h)
- X38/6 Ouverture de dossier (4h)

Pas de stages possibles !

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Gilly

Chaussée de Lodelinsart, 417 6060 Charleroi (Gilly)

071 28 10 00

Accueil :

Du lundi au vendredi : de 8h à 19h

Le samedi : de 9h à 12h

071 42 28 03

info.charleroi@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.